L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. P. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville | NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 18 JUILLET 1861. | G. P. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, S. HARDY, Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans, JEUDI MATIN, 18 JUILLET

☞ Voir la seconde page, pour:
Le Feuilleton,
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

AVIS.

☞ Le prix des annonces de décès, de mariage, de candidature, de compagnies militaires, de loges maçonniques, et de toute autre annonce bornée à un petit nombre d'insertions, doit INVARIABLEMENT être payé d'avance. Les avis de cette nature qui seront apportés dans nos bureaux sans paiement préalable ne seront pas insérés.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par R. B. Sykes, à l'entrepôt de l'Aigle, coin Notre-Dame et Commerce—Viande salée.

Par H. Samory, 44, Vieille-Levée—Chaussures et vêtements.

Par Anthony Fernandez, à la Bourse des Marchands—Une esclave à la folle enchère (Succession M. B. Guilbery).

Par Francis Fernandez, 114, coin St-Louis et Chartres—Marchandises sèches.

Par le Shérif, à 10 1/2 heures A. M., rue des Marais entre Conti et St-Louis, un cheval alezan, un lot de harnais et un cab. A midi, au City Hotel, rue de la Commune, la goëlette DEW DROP, ses voiles, amarres, &c.

Les Représentants du Sud à Paris.

Nous trouvons dans l'Advertiser de Newark une correspondance pleine d'intéressantes informations touchant le séjour des commissaires des Etats Confédérés à Paris, et les vues qu'ils y expriment, [illegible] le [illegible] aux Etats Unis, que sur l'objet et les chances de réussite de leur mission. Le correspondant constate dès l'abord que, dans la conférence qu'il a eue avec M. Yancey, celui-ci savait parfaitement avoir affaire à un journaliste qui publierait de ce côté-ci de l'Atlantique tout ce qui se serait dit entre eux. Il n'y avait donc de ce côté aucune implication de secret. M. Yancey, après un séjour d'une semaine à Paris, se préparait à retourner à Londres rejoindre son collègue M. Mann. Il laissait en France le troisième commissaire, M. Rost de la Louisiane, qui faisait tous ses efforts pour obtenir une audience de l'empereur, et en attendant, ne négligeait aucune occasion de s'entretenir avec les journalistes ou les fonctionnaires du gouvernement. M. Rost parle parfaitement français, et, comme l'a fait très justement observer le correspondant de l'Advertiser,—il a sous ce rapport un très grand avantage sur la légation des Etats Unis, le gouvernement de Washington ayant commis la faute de la composer exclusivement d'hommes dont pas un ne parle ou ne comprend un mot de la langue du pays où ils sont accrédités. Faute traditionnelle du reste, dans les rapports du gouvernement de Washington avec le gouvernement français.

Voici maintenant le résumé de la conversation de M. Yancey:

"L'objet de sa mission est bien connu, et il a toute raison d'en prévoir le succès complet. L'Angleterre n'était pas encore décidée à reconnaître l'indépendance de la Confédération du Sud, mais d'ici à six mois, c'est à dire avant le 1er janvier 1862, cette reconnaissance sera un fait accompli de la part de la Grande Bretagne et de la France, et la même ligne politique serait alors adoptée sans difficulté par toutes les autres puissances d'Europe. L'influence de l'Angleterre serait prépondérante sur ce point, car il faut que l'Angleterre ait du coton. Manchester en est maintenant approvisionné jusqu'au 1er novembre; mais il est à peine probable que le gouvernement britannique attende qu'on en soit arrivé à la dernière balle, avant de prendre une détermination sur les moyens de renouveler l'approvisionnement. Si le blocus des ports du Sud était maintenu jusqu'à ce que la nouvelle récolte fût prête à être embarquée, le blocus serait alors forcé par les croiseurs britanniques, du moment où l'on verrait que le gouvernement confédéré aurait mis un embargo sur l'exportation de ce produit par la voie des Etats du Nord. Les bruits de famine dans le Sud, répandues dans le Nord, sont complètement fausses. Jusqu'ici, la saison a été des plus favorables, et bien que la récolte de coton puisse rester de 360,000 balles au-dessous de celle de l'an dernier, le déficit proviendrait seulement de ce fait que les céréales ont été plantées en beaucoup plus grande proportion que d'habitude. M. Yancey était assuré que la récolte de coton s'élèverait à trois millions et demi de balles au plus bas. Les efforts des manufactures anglaises pour obtenir du coton de l'Inde, de l'Afrique, etc., bien qu'ils puissent réussir dans l'avenir, sont présentement sans résultats, et l'Europe doit, pendant des années encore, rester tributaire des Etats du Sud pour son principal article d'approvisionnement. Nulle part, la culture de la plante ne pourrait être aussi favorable que dans les Etats du Sud. Le travail y est à bon marché et assuré. Des ouvriers anglais pourraient entrer en grève pour de plus hauts gages, et exposer ceux qui les emploient à de grandes pertes, mais le mal n'est jamais irréparable. Les nègres, arrêtés pendant une semaine ou un mois, peuvent reprendre comme auparavant. Mais si les travailleurs dans les champs de coton pouvaient imiter l'exemple des travailleurs libres, une semaine de chômage pourrait, dans certaines saisons, ruiner la récolte tout entière. C'est pourquoi, dans la culture du coton, rien n'est possible que le travail forcé, et c'est ce que les abolitionnistes anglais eux-mêmes commencent à comprendre.

"Je demandai,—ajoute le correspondant,—s'il n'existait aucun espoir de réconciliation entre le Nord et le Sud, et si, avec des concessions raisonnables de la part des Etats libres, les membres recalcitrants de l'Union ne reviendraient pas sous ce glorieux drapeau qui, pendant 80 ans, s'était élevé dans le respect et l'admiration du monde. M. Yancey répondit que la plaie ne serait jamais cicatrisée. Lui-même avait plaidé pour la sécession pendant longtemps contre l'opposition d'une grande majorité de ses concitoyens du Sud, et maintes fois il avait désespéré du succès. Mais le Sud a enfin ouvert les yeux sur l'amère fausseté des compromis du Nord. La minorité a perdu quelque chose de ses droits dans le congrès fédéral, chaque fois que la question de l'esclavage y a été ravivée, et l'on avait décidé que le compromis de 1850 serait le dernier.

"Aussi longtemps que les clauses formelles de la Constitution ont été respectées à contre-cœur par la majorité du Nord, le peuple du Sud s'est efforcé de demeurer satisfait dans l'Union. Mais quand il fut proclamé qu'il existait une loi supérieure à la Constitution, et quand un Président eut été choisi sur une plateforme sectionnelle, la patience du Sud se trouva épuisée. Il n'y a maintenant que la force des armes qui puisse ramener les Etats du Sud dans l'Union, et l'assujettissement militaire. Encore préféreraient-ils quelque joug que ce soit à celui du Nord. Plutôt que de se réunir de nouveau aux Etats libres, ils deviendraient volontiers des colonies de la France et de l'Angleterre. Néanmoins, il ne demanderont ni n'accepteront aucune aide de l'étranger. Ils combattent pour leurs droits, leurs foyers, et se reposent sur Dieu leur droit et leurs bras. D'autre part, si le Nord consentait à une séparation, rien n'empêcherait les relations les plus amicales entre les deux peuples, et l'un des premiers articles du traité serait un agrément mutuel de maintenir et défendre contre le monde entier, les grands principes nationaux qui ont été établis durant l'existence de la république......

"Je remarquai qu'il m'était difficile de comprendre comment l'esclavage serait protégé par la séparation, que le Sud accomplisse son indépendance sur le champ de bataille, ou par le paisible consentement du Nord. Si les planteurs sont dans l'impossibilité de recouvrer dans des cas isolés leurs esclaves fugitifs, sous le régime de l'Union, des milliers de nègres se sauveront dans le Nord libre, et le Sud ne saurait entretenir l'espoir d'obtenir un traité par lequel le peuple du Nord s'engagerait à restituer les fugitifs.

"M. Yancey considère mes vues sur ce point comme complètement erronées. Selon lui, pas un seul fugitif ne pourrait rester dans le Nord; mais tous seraient au contraire retournés spontanément à leurs propriétaires. La haine du peuple du Nord pour l'institution de l'esclavage, est basée sur ce fait que tout le pays dont les Etats libres composent la majorité, en est responsable aux yeux du monde. L'Europe stigmatise l'esclavage comme un fléau, et dit au Nord: "Le principe sur lequel se fonde le gouvernement des Etats Unis est que la majorité fera foi. Vous constituez la majorité; par conséquent vous êtes responsables de l'esclavage. Le Nord se révolte à cette imputation, quelque fallacieuse qu'elle soit, et de là vient le désir des Etats sans esclaves de se débarrasser de toute solidarité avec l'institution. Comme preuve que les ressentiments des abolitionistes du Nord sont restreints aux planteurs de leur propre pays, M. Yancey affirme que les esclaves des hommes du Sud, amenés par leurs maîtres dans les villes du Nord, sont séquestrés et enlevés contre leur volonté, tandis que les noirs des Cubains qui visitent New York, Philadelphie ou Boston, ne sont jamais molestés. D'où M. Yancey conclut que le côté moral de la question est au comme fort peu en jeu. Dans les Etats du Sud, l'esclavage est,—dit-il,—une institution patriarcale. Bien que les esclaves ne fussent qu'au nombre d'un million en 1808, lorsque la traite fut abolie, et que l'on n'ait pas importé depuis lors un millier d'Africains, les nègres du Sud ont quadruplé. Dans l'île de Cuba, au contraire, qui donne seule des encouragements à la traite, les noirs sont en décroissance. La seule pensée du planteur cubain est de tirer autant de travail que possible de son nègre, et si celui-ci y périt, il est remplacé par l'habileté des capitaines yankees, conduisant des négriers yankees."

Tel est le résumé donné par le correspondant du Newark Advertiser de son entrevue avec M. Yancey dont il trace, comme homme, un portrait des plus flatteurs.

(Courrier des Etats-Unis)

Blocus de l'Ile au Caillou.—L'Union de Lafourche annonce que des bâtiments de Lincoln ont été aperçus croisant dans le voisinage de l'île au Caillou, et que M. Douglas, gardien du phare de l'île Timbalier, a reçu la visite de 12 hommes d'un des équipages ennemis, il y a [illegible]

Par le Télégraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

DEPECHES DE L'APRES-MIDI.

La grande invasion de la Virginie.

Washington, 16 juillet, midi—Le général McDowell se mettra certainement en mouvement ce soir. Le général Scott et son état major ont rendu visite, aujourd'hui, aux troupes qui sont en Virginie.

Washington, 16 juillet, après midi—L'armée s'est mise en marche. Le général McDowell est parti à trois heures et demie. On ne connait pas la destination de sa colonne. Son avant-garde est à Hunting creek à dix milles de Washington.

Washington, 16 juillet—La Chambre a passé le bill pour l'augmentation des forces de volontaires.

Le Sénat a passé le bill sur la marine.

Les Confédérés ont attaqué le village de New Creek et ont été repoussés.

Cincinnati, 16 juillet—Le colonel Woodruff a attaqué les forces virginiennes entre la rivière Mad et Barboursville et leur a tué et blessé plusieurs soldats. Il n'a eu qu'un homme de tué.

Harrisburg, 16 juillet—La force de réserve placée à Cumberland occupe momentanément Piedmont et le village de New Creek.

L'affaire de Richmountain.

Louisville, 16 juillet—Nous avons appris que les forces du général Garnett ne se composaient que de 5000 hommes, et que les fédéraux sous les ordres de McClellan étaient au nombre de 22,000 hommes et s'avançaient en trois colonnes.

Morris avait pris les confédérés en flanc au Nord, et McClellan au Sud, tandis que Rosecrans s'avançait vers le centre.

Les patriotes ont tenu ferme jusqu'au dernier moment et la retraite a dû être admirablement conduite, car les poursuivants n'ont pas eu l'occasion de se servir de leurs mousquets. L'arrière-garde était si bien protégée que bien que prise deux fois en flanc par les colonnes convergentes, elle n'a perdu que 20 tués.

D'après les derniers rapports les Confédérés étaient en retraite vers St George. Les fédéraux espèrent que le général Hill, en ce moment à Oakland harassera les Confédérés dans leur retraite vers le comté Hardy.

Les 5000 hommes de Garnett ont tenu la colonne de McClellan en échec depuis des semaines.

Missouri.

St-Louis, 16 juillet—A douze milles de St-Charles on a fait feu sur un train de troupes fédérales; deux soldats ont été blessés.

Les bateaux à vapeur ne peuvent passer à Jefferson City à moins d'avoir le drapeau des Etats-Unis.

Le courrier de la malle rapporte que le major Harris (Missourien), est à douze milles au-delà de Fulton avec 3,000 hommes. On croit que le colonel fédéral McNeill atteindra Fulton ce soir.

Les maisons le long de la route sont abandonnées.

L'honorable J. W. Tucker parcourt le pays en faisant des discours pour soulever les Missouriens.

Le colonel Steifel, à Lexington, dit avoir découvert 200 kegs de poudre et des machines pour fabriquer des canons.

Capture d'un navire.

New-York, 16 juil—La goëlette Ella, allant de Tampico à New-York, est le bâtiment qui a été capturé.

DEPECHES DU SOIR.

Nouvelles de Washington.

Les projets des généraux fédéraux.

Washington, 17 juillet—On pense que les généraux de Lincoln ont le projet d'éviter Manassas. Leur intention positive est toutefois de pousser sur Richmond sans perdre de temps.

Evacuation d'Aquia Creek.

On dit que les forces méridionales cantonnées à Aquia Creek, à Dumfries et à plusieurs autres points se portent vers Manassas.

Retour dans leurs foyers des régiments du Massachusetts.

Fort Monroe, 17 juillet—Le 3me et le 4me régiment du Massachusetts dont l'engagement est expiré, partent immédiatement pour Boston.

Un autre combat dans le Missouri.

Hudson (Mo) 17 juillet—800 fédéraux ont eu une rencontre avec un nombre inconnu de Missouriens, à trente milles au-dessus de St-Charles. Les fédéraux ont eu trois tués et sept blessés. Le combat continue. Un missourien pris les armes à la main a été pendu et un autre en essayant de s'échapper a été tué à coups de fusil.

De Grafton.

Grafton, 17 juillet—Les méridionaux, dans leur retraite, ont évité le général Hill à Oakland, en traversant une passe à un mille et demi de son camp.

Richmond, 17 juillet—Des voyageurs venant de Rich Mountain et de Laurel Hill sont en contradiction matérielle sur les rapports qu'ils font relativement aux derniers engagements qui ont eu lieu à ces deux endroits. Quelques uns affirment positivement que le col. Pegram a été tué et fait prisonnier, tandis que d'autres affirment le contraire.

Quelques-uns affirment que le général Garnett n'a pas été tué et que le régiment de la Georgie n'a pas été fait prisonnier; tandis que d'autres produisent une version tout à fait différente. Nous resterons donc dans le doute jusqu'à ce que le temps nous ait apporté des données plus positives.

John B. Coleman, d'Augusta (Georgie) a été nommé aide chirurgien de la cavalerie virginienne.

Congrès des Etats-Unis.

Washington, 17 juillet—A la Chambre, un bill autorisant le secrétaire Welles d'acheter des bâtiments pour supprimer la piraterie et pour compléter le blocus, et allouant à cet effet trois millions de piastres, a été adopté.

Une résolution a été présentée, nommant un comité chargé de faire des investigations sur tous les contrats pour l'armée ou la marine.

M. Van Wyck, en parlant sur cette résolution, a dit que pendant 2 mois, il avait existé un système de dilapidation dont l'impudence et l'audace n'avaient jamais été surpassées. Adoptée. Oui 80, non 42.

Les officiers de police de Baltimore ont envoyé une pétition au Congrès, pour l'engager d'intervenir en leur faveur. Cette pétition a été renvoyée au comité judiciaire.

De Louisville.

Louisville, 17 juillet—On fait une visite rigoureuse au dépôt du chemin de fer. Plusieurs malles ont été saisies la nuit dernière.

Agents Confédérés à Mexico.

On croit que le colonel J. T. Pickett, ex-consul à Vera-Cruz est l'agent du gouvernement Confédéré à Mexico.

Sentiments de sécession dans l'Arizona et le Nouveau-Mexique.

Les rapports de l'Arizona et du Nouveau Mexique, représentent les sentiments sécessionnistes comme tellement prononcés dans ces territoires, qu'ils exigeront le renforcement du fort Bliss.

Le colonel De Russy. — Le colonel de Russy vient de donner sa démission de colonel du deuxième régiment de la Louisiane et va partir pour Memphis pour prendre place dans l'état-major du général Polk. M. de Russy a un frère qui occupe un poste important comme officier du génie au fort Monroe, et c'est pour ne pas se trouver exposé à combattre contre lui que le colonel De Russy a demandé son transfert à l'armée de l'Ouest.

Mort d'Etienne de Grandpré.—La Gazette de Bâton-Rouge du 16 annonce la mort du vénérable Etienne de Grandpré, seul fils survivant de Don Carlos de Grandpré, gouverneur de la Floride occidentale en 1810 pour le roi d'Espagne Ferdinand VII. Etienne était né à Bâton-Rouge en 1792 et il avait 18 ans lorsque la colonie se révolta et proclama son indépendance; il prit part lui-même à la révolution et continua d'habiter Bâton-Rouge. Marié de bonne heure il a eu la consolation de voir son lit de mort entouré par une famille assez nombreuse. C'était un citoyen tranquille, aimé et estimé de la communauté.

Mutinerie dans la division Patterson—Une dépêche de Lynchburg du 12 juillet porte:

Quatre régiments de la Pennsylvanie, comptant 4,000 hommes, et dépendant de la division du général fédéral Patterson, ont déposé leurs armes mercredi et ont refusé de rester plus longtemps au service, le terme de leur engagement ayant expiré. On a cherché par tous les moyens à leur persuader de rester au service, mais sans effet. On leur a dit alors qu'on allait braquer l'artillerie sur eux, mais ils ne se laissèrent pas intimider et il fallut les laisser partir.

La doctrine anglaise sur le blocus.—Par le Canada on a reçu une nouvelle importante sur les débats auxquels a donné lieu dans le Parlement anglais la question du blocus des ports de la Nouvelle Grenade.

"A la Chambre des Communes, M. Berkley a demandé si l'Angleterre reconnaissait le droit de la Nouvelle Grenade de fermer ou de bloquer certains ports.

"Lord John Russell a répondu qu'en cas de rébellion un gouvernement avait le droit de fermer ses ports; mais qu'en cas de guerre civile les ports occupés de facto par les insurgés ne pouvaient être soumis à cette mesure conformément au droit international.

"Les commandants des escadres anglaises ne devront par conséquent reconnaître la clôture de ces ports."

Or, on se rappelle que lord John Russell a déclaré il y a quelques semaines que les Etats-Unis et les Etats séparés se trouvaient en état de guerre civile. La conséquence de ces deux déclarations est facile à tirer, c'est que les raisons pour ne pas reconnaître le blocus ne manqueront ni en droit ni en fait.

Nouvelles du Nord.—Les paragraphes suivants sont empruntés aux nouvelles du jour du Courrier des Etats-Unis:

Le commodore Stringham, commandant, de l'escadre de blocus, vient de publier un avis par lequel il invite les armateurs de navires venant des Antilles, du Mexique, etc, d'engager leurs capitaines à suivre la ligne extérieure du courant du golfe. Le motif de cette précaution est que, dans l'opinion du commodore, les corsaires du Sud trouvent moyen de faire des excursions le long des côtes, sans s'en écarter de plus d'une journée et que les bâtiments navigant trop près de terre pourraient courir risque d'être capturés.

Comme détail secondaire, le télégraphe nous apprend que le colonel James E. Kerrigan, de New-York, représentant le 4me district de la ville, a paru à la Chambre et prêté serment,—en petite tenue d'uniforme.—L'apparition d'un uniforme militaire sur les bancs parlementaires n'est pas sans doute un événement; mais c'est un symptôme. Nous ne savons s'il a fait sensation autant que la première apparition à la cour de Versailles de Roland de la Gironde avec des souliers à cordons; mais nous souhaitons que les événements ne rendent pas un jour l'un aussi significatif que l'autre l'a été.

On s'est beaucoup ému à Washington de deux cas de mutinerie assez graves qui ont éclaté dans l'armée fédérale; l'un parmi les gardes de Garibaldi, de l'autre côté du Potomac, et le second dans la ville même, parmi les Allemands du colonel Blenker. Dans les deux régiments, la cause paraît avoir été que les hommes ont reçu du gouvernement des fusils ordinaires et non des carabines rayées comme ils prétendent qu'on le leur avait promis. Quoi qu'il en soit, cent Garibaldiens, leurs officiers en tête, ont quitté le camp pour revenir en ville, où ils arrivèrent après avoir arrêté tous ceux qu'ils rencontrèrent en route. Aussitôt que le fait fut connu au quartier-général, les forces nécessaires reçurent ordre d'opérer le désarmement des mutins. Ceux-ci furent promptement entourés par la garde à cheval du Président, deux compagnies de cavalerie et une du district de Columbia qui leur firent mettre bas les armes. Ils sont maintenant emprisonnés dans les bâtiments du Trésor, et l'on s'attend à ce qu'un exemple sévère sera fait des meneurs.

Dans le régiment allemand, une compagnie avait été envoyée à l'arsenal pour y recevoir ses armes, et bien que le reste du régiment eût accepté des fusils, elle voulut exiger des carabines. Soixante d'eux ont été incarcérés pour désobéissance, en attendant les mesures ultérieures qui seront prises à leur égard.

La guerre dans le Missouri.—Un journal de Memphis publie une lettre de St-Louis, daté du 11 juillet et qui contient les passages suivants:

"D'abord nous nous organisons ici et nous serons de douze à quinze mille hommes. Le colonel Powers vient d'arriver du siège de la guerre. Le régiment du colonel Gratz Brown était en marche pour aller au secours de Siegel lorsqu'au moment où il passait dans un ravin les troupes de l'Etat ont ouvert sur lui un feu terrible de mitraille et de boites du haut des collines bordant le ravin. Les fédéraux ont été massacrés comme des moutons et ont perdu six officiers y compris les colonels Brown et Solomon.

Le second combat a été avec Seigel. Les troupes d'Etat ont poursuivi sa brigade pendant quatorze milles et ont forcé les survivants à se rendre. Un témoin oculaire rapporte que la route tout le long de ces 14 milles étaient jonchée de cadavres des Allemands qui ont eu [illegible] tués. Notre perte a été faible.

Notre ville est dans un état de fièvre. Les citoyens ont de la peine à se contenir, et la joie éclate partout. Les sécessionnistes voient leur nombre augmenter tous les jours.

Nous frapperons un coup pour nos foyers dans quelques jours. Le temps est venu pour nous de nous lever et de montrer que nous sommes libres.

On vient de recevoir des nouvelles du camp Harris commandé par le général Harris. Les fédéraux ont attaqué les troupes d'Etat dans les comtés de Monroe et de Mexico et ont été chaque fois battus avec perte. Ils étaient 800.—Cent des hommes en embuscade ont ouvert le feu. Huit fédéraux sont tombés, le reste a pris la fuite. Poursuivis par les nôtres ils ont été surpris par un autre corps de 500 missouriens qui en ont fait un massacre. Nos hommes ont suivi les rails du chemin de fer d'Hannibal.

Nouvelles d'Europe.

(Par voie télégraphique.)

Pointe-aux-Pères, 9 juillet.

Le steamer North Briton, parti de Liverpool le 27 et de Londonderry le 28, a doublé aujourd'hui la Pointe-aux-Pères. Il apporte deux jours de nouvelles, dont voici le résumé:

Le sénat français a voté la loi établissant un service postal avec l'Amérique.

On annonce à Paris que le nouveau sultan s'efforcera de réveiller l'énergie des musulmans, si longtemps endormie, de combattre leur fanatisme, et que les chrétiens seront les premiers à ressentir les effets du changement de gouvernement.

Le bruit court que la santé du pape est dans une condition plus critique qu'on ne le croit généralement.

On ne sait pas encore si l'empereur d'Autriche recevra la députation hongroise. Mais on croit de plus en plus que les demandes formulées dans l'adresse ne seront pas accordées. Le départ de l'impératrice, dans ces circonstances, a plongé Vienne dans la tristesse.

Les consolidés arrivent cotés à 89 3/8.

CHRONIQUE LOCALE.

Les Zouaves de la Louisiane.—Nous [illegible] le Zouaves de la Louisiane, dans lequel se trouvent un grand nombre de soldats qui ont servi en Europe et des officiers qui ont fait leurs preuves, s'organise rapidement. Il compte déjà plus de quatre cents hommes, et, s'il faut juger de tout le corps par le détachement que nous avons remarqué dans le cortège funèbre de lundi, notre Etat pourra se féliciter de pouvoir offrir à la Confédération un beau régiment de plus.

Le camp des Zouaves est à Mandeville. Là ils font journellement les évolutions d'infanterie légère, les exercices du sabre-baïonnette, et enfin tout ce qui a rendu le nom de Zouave si célèbre dans le monde entier. Il y a également une excellente école d'instruction pour les officiers et les sous-officiers.

Nous tenons de plusieurs personnes qui se trouvaient au camp dimanche dernier, que l'ordre militaire le plus parfait y règne, que les hommes sont heureux et que l'insubordination dont les grands corps de recrues sont si rarement exempts n'a pas pu s'introduire parmi les Zouaves de la Louisiane, qui semblent avant tout désireux de se montrer dignes du nom qu'ils portent.

Le nouveau corps est sous le commandement du colonel Bernard Avegno dont tout le monde connait la libéralité, le dévouement à la cause du Sud et le lieutenant-colonel Gerard qui est trop bien connu parmi nous pour qu'il soit besoin de faire son éloge. Le général Bragg, reconnaissant ses capacités, l'avait nommé aide-de-camp mais il a demandé à être rappelé lui pour aider à la formation du régiment que le colonel Avegno organise à ses propres frais.—Les autres officiers sont le major Anatole Avegno, l'adjudant Richard, le capitaine Campbell, fils du général Campbell, ancien consul à la Havane, et neveu du général Lee, les capitaines Cassard, Frémaux, Duquercron, les lieutenants Stamp, Archinard, Destes et King.

Les droits des Etrangers non Naturalisés.—M. Richards et sa femme réclamaient des honoraires aux propriétaires du navire John F. Pat-ten, le mari en sa qualité de maître d'hôtel et la femme comme cuisinière. Le procès avait été institué dans l'ancienne Cour de District des Etats-Unis et a été appelé, le 22 juin dernier, devant la Cour de District des Etats Confédérés.

MM. Durand et Hornor, avocats des défendeurs, maintenaient que ceux-ci étaient étrangers en vertu de la déclaration de guerre du 6 mars 1861, que ne pouvant se présenter devant la Cour comme demandeurs par ce qu'ils sont étrangers non naturalisés, ils ne sauraient être poursuivis.

Le juge Moise a écarté les raisons alléguées par les défendeurs et donné gain de cause à M. Richards et à sa femme. Le capitaine et les propriétaires du Patten ont en outre été condamnés à acquitter les frais du procès.

Recorder Gastinel.—François Rost, domicilié dans la rue Ste-Anne, entre Tonti et Rocheblave, a déclaré avoir été assailli, sans provocation, par Jacob Dexheimer, chez celui-ci, rue Galvez. L'accusé a fourni un cautionnement de deux cents piastres pour répondre de sa comparution.

Louisa Hoff, Mary et Mme C. Smith ont été condamnées chacune à dix piastres d'amende, pour bris de paix. Les deux premières accusaient la dernière de les avoir grossièrement insultées.

Thos Kelerley a dû fournir un cautionnement de deux cents piastres pour répondre qu'il n'insulterait plus J. C. Thomas.

François Martin s'est vu également forcé d'en passer par là à la suite de l'accusation formulée contre lui par Ignace Strobel.

L'accusation portée contre M. et Mme Gallagher par Claude Lakey, et celle formulée contre Jacob Dexheimer par Edward Bluet, ont été mises hors de Cour. Il n'y a pas eu de preuves contre les accusés.

Rixes—Catherine Constead a été incarcérée par ordre de M. Emerson en attendant le résultat des blessures d'une autre femme avec qui elle s'était battue la veille au soir, à l'encoignure des rues Perdido et Bertrand. La plaignante est à l'Hôpital de Charité.

—MM. W. L. Drake et Jos. Stinson sont accusés d'assaut avec intention de tuer. Ils ont frappé M. Brock, pendant une rixe qui a eu lieu dans le bar room de l'Hôtel Verandah, et ont voulu se servir d'un revolver contre lui.

Contre accusation—John Cunningham (domicilié dans la rue Franklin) qui dit-on, est grand amateur de procès, tantôt au civil tantôt au criminel, et qui a été envoyé, mardi, par le recorder Gastinel, devant la Première Cour de District pour avoir fendu le nez de Geo A. Harris d'un coup de poing, a comparu hier devant le magistrat et accusé Harris de vol de cheval.

C'est un bucéphale bai.

L'animal a été séquestré et le prévenu écroué, faute d'un cautionnement de cinq cents piastres.

Harris répond qu'il a acheté le cheval de Cunningham auquel il doit encore quelque chose.

Un des témoins de Cunningham a déclaré, lors de l'instruction préliminaire, qu'il ne fallait pas croire Harris sous serment, parce que ce dernier s'est parjuré deux fois au profit de Cunningham.

Un incident assez étrange vient d'avoir lieu dans une des rues du Premier District. On a beaucoup parlé, on en parle encore beaucoup, il n'est guère possible de dire quand on cessera d'en parler.

M. W., vieillard, buvait un verre de soda chez un confiseur; une jeune fille de treize ans qu'il avait souvent vu jouer avec des petits enfants se présenta à la porte, il l'invita à prendre ce qui lui plaisait dans le magasin. La jeune fille profita de la générosité de M. W. pour faire une ample provision de gâteaux, bonbons, &c., et fut montrer le tout à son père, M. M., celui-ci dont les soupçons avaient été éveillés par la libéralité de M. W., demanda à son enfant le nom de la personne qui lui avait fait le cadeau et lui posa différentes autres questions. Ayant appris ce qu'il désirait, il se rendit chez M. W.

Le vieillard avait ri de l'enthousiasme avec lequel la jeune fille s'était servie; il avait payé le montant dû au pâtissier et rentrait chez lui sans plus songer à ce qui s'était passé. Il fut accosté par M. M., homme de quarante ans et robuste et s'entendit demander s'il était M. W. A peine avait-il répondu dans l'affirmative, que M. M. le terrassa et continua à le frapper. On raconte qu'une dame qui passait dans le moment, fut tellement indignée de voir, un vieillard assommé par un homme dans toute la force de l'âge, qu'elle vint au secours de M. W. et empêcha qu'il ne fût plus maltraité.

C'est ainsi qu'on raconte l'histoire dans le voisinage.

(Communiqué.)

A M. le Rédacteur de l'Abeille,

Monsieur,

Venant de France par la voie de New-York, et y ayant séjourné quelques jours, j'ai pensé qu'il serait de quelqu'intérêt pour vos lecteurs de vous donner un aperçu de l'enthousiasme qui y règne au sujet de la guerre actuelle. C'est pourquoi je prends la liberté de faire appel à votre courtoisie afin que vous vouliez bien faire place dans vos colonnes aux lignes suivantes:

Arrivé à New York le 1er juillet à bord du steamship Hammonia, nous descendîmes à l'hôtel de la Havane, dans Bleecker street. Notre premier repas, comme vous le pensez, malgré les privations de la mer, fut de nous enquérir des nouvelles; nous nous emparâmes des journaux au point que le propriétaire de l'hôtel nous demanda d'où nous sortions pour faire autant de cas de la politique.

L'heure du déjeuner arriva cependant, et comme nous désirions nous mettre au courant de l'opinion publique, nous voulûmes déjeuner à la table d'hôte, c'est à dire au grande compagnie. Après le potage, la conversation roula sur la politique, et sur 32 personnes il ne s'en trouva que 7 qui épousèrent la cause de Lincoln. Pensant que cet hôtel était tenu par un anti-Yankee, je n'ajoutai pas grande importance au peu de sympathie que ces messieurs pouvaient avoir pour le gouvernement de Lincoln.

Après le déjeuner, nous allâmes au Café de Paris. Le propriétaire ayant une assez bonne figure, nous commençâmes à causer avec lui, nous lui fîmes croire que nous étions venus en Amérique pour la première fois avec l'intention de nous fixer à New York. Ensuite on entâma la politique. Ce monsieur parla alors très amèrement du gouvernement, et nous assura que les soldats du Nord n'étaient composés que de gens ayant lutté depuis longtemps contre la faim et qu'une crise trop prolongée avait forcés à s'engager.

Dans le dessein où nous nous trouvions les troupes et nous allâmes voir le camp de la batterie, qui se compose d'environ 200 hommes sans uniforme et les vêtements en lambeaux. Sur la place de l'Hôtel de Ville se trouvent de petites barraques en bois où nous passâmes pour voir manœuvrer les troupes, mais à notre grande surprise nous ne vîmes qu'une soixantaine d'individus, les lèvres jaunies par le tabac, sans armes, et dont la tenue indiquait plusieurs mois de vie civile passée à la belle étoile.

Pendant notre séjour à New York nous n'avons pas vu de troupes autres que celles ci, de reste, lorsqu'un soldat passe on lui rit au nez, et dans la rue Broadway on rencontre à chaque pas des groupes causant à haute voix en faveur du Sud, on les nomme les traîtres.

La ville de New York présente un aspect bien triste. Un cinquième des magasins sont fermés et le commerce a fondé son espoir, sur le trimestre échu des troupes qui prennent congé de Mons Lincoln, pensant que le gouvernement de Richmond profitera de cette circonstance pour couper court aux $100,000 que ce Gargantua veut absorber.

VOYAGEUR.

La sécession à Washington—Nous lisons dans le New York Express:

Les femmes, à Washington, sont presque toutes sécessionistes et dans les cercles particuliers parmi les résidents permanents de Washington et de Georgetown, les sentiments de haine à l'égard du gouvernement existant et de sympathie pour Jefferson Davis sont librement exprimés. La femme d'un sénateur bien connu d'un des Etats libres, fait de sa maison le rendez-vous des rebelles, et là on discute des plans ayant pour objet de donner aide et concours aux Confédérés. Dans les chaires des églises on prêche ouvertement le désunionisme, le ministre épiscopal, dont l'église est fréquentée par la fashion et par l'ambassade anglaise et un grand nombre d'officiers, des armées de terre et de mer, est un désunioniste avoué.

L'ESPAGNE ET LES ETATS UNIS.

Voici le texte de la déclaration du gouvernement espagnol relative à la neutralité de l'Espagne dans les affaires d'Amérique:

"Prenant en considération les relations qui existent entre l'Espagne et les Etats Unis d'Amérique et l'intérêt que les sentiments réciproques de bonne harmonie ne puissent s'altérer, en raison des événements graves qui ont surgi au sein de cette république, j'ai résolu d'observer la plus stricte neutralité dans la lutte où se trouvent engagés les Etats fédérés de l'Union avec les Etats fédérés du Sud; et afin d'éviter les dommages qu'en pourrait imputer à mes sujets, à la navigation et au commerce, faute d'instructions claires auxquelles on devra se conformer, d'accord avec mon conseil des ministres, j'ai décrété ce qui suit:

"Art. 1er Défense est faite dans tous les ports de la monarchie d'armer, de construire et équiper un corsaire un navire quelconque, sous quel que pavillon que ce puisse être.

"Art. 2. Défense est faite également aux propriétaires, patrons ou capitaines de navires marchands d'admettre des lettres de marque et de contribuer d'une manière quelconque à l'armement et à l'équipement de bâtiments de guerre ou de corsaires.

"Art. 3. Défense est faite d'autoriser l'entrée et un séjour de plus de vingt quatre heures, dans les ports de la monarchie, à tous les bâtiments de guerre ou corsaires avec des prises, excepté le cas de force majeure. Ceci venant à avoir lieu, les autorités surveilleront les navires et les obligeront à reprendre la mer dans le plus bref délai possible, sans leur permettre de s'approvisionner que du nécessaire, mais jamais, sous aucun prétexte, d'armes ou de munitions de guerre;

"Art. 4. Aucun objet provenant de prises ne pourra être vendu dans les ports de la monarchie.

"Art. 5. Le transport, sous pavillon espagnol, de tous articles de commerce, pourvu, toutefois, qu'il ne soit pas destiné aux ports en état de blocus, est et demeure garanti. Le transport d'effets de guerre, de lettres et correspondances pour les parties belligérantes, est défendu. Les contrevenants à ces dispositions seront responsables de leurs actes, et n'auront aucun droit à la protection de mon gouvernement.

"Art. 6. Défense est faite à tous Espagnols de s'enrôler dans les armées belligérantes et de prendre du service sur les bâtiments de guerre ou les corsaires.

"Art. 7. Mes sujets s'abstiendront de tout acte qui, venant à violer les lois du royaume, pourrait être envisagé comme contraire à la neutralité.

"Art 8. Les contrevenants aux dispositions précédentes n'auront aucun droit à la protection de mon gouvernement; ils resteront exposés aux mesures prises par les parties belligérantes et seront punis conformément à la législation de l'Espagne."

La traversée du Great Eastern.—Une dépêche télégraphique de Québec donne les détails suivants sur le voyage que vient d'accomplir le Great Eastern:

Ce bâtiment n'a mis que dix jours entre Liverpool et le cap Race; mais le brouillard l'a empêché d'y communiquer les nouvelles pour la presse associée. Huit jours seulement se sont écoulés entre le moment où le navire a quitté le pilote anglais et celui où il a pris le pilote canadien qui l'a heureusement fait entrer dans le port de Québec. Du 29 juin au 5 juillet, le Great Eastern a rencontré d'épais brouillards. Le 2, il a failli aborder l'Arabia, et cet accident serait certainement arrivé, si le Great Eastern avait eu un beaupré. Le journal du bord rapporte que le même jour on a aperçu plusieurs montagnes de glace.

La dernière traversée s'est faite sous le commandement du capitaine Kennedy, de l'Etna. Les officiers avaient été diminués de moitié. Après le départ du bâtiment, on s'est aperçu que plusieurs femmes de soldats se trouvaient cachées à bord. Deux naissances ont eu lieu pendant la traversée.

Le Great Eastern est ancré en ce moment en face de Québec. Il ne doit pas repartir avant un mois.

Puissance photographique de la comète.—M. John A. Whipple, l'artiste bostonien qui s'est déjà illustré par des photographies de la lune, des étoiles et de la comète de Donati, rapporte que la lumière provenant de la comète actuelle est si faible, qu'il a été presque impossible d'obtenir une épreuve sous son influence, même en faisant usage de ses préparations chimiques les plus sensibles. Comparée avec celle de la lune ou des étoiles fixes, fussent-elles de troisième ou de quatrième grandeur, cette lumière est mille fois moins brillante, photographiquement parlant.

Blondin trouve une épine.—Blondin n'est plus un mythe pour les Européens. Les spectateurs anglais, écrit-on de Londres, ont semblé ravis de tant d'audace, malgré le torticolis que leur infligeait une admiration dont l'objet se balançait à 160 pieds au-dessus de leurs têtes.

Cependant Blondin, insatiable de gloire, voulut mêler à cette admiration un élément de terreur qui la rendît plus poignante encore. Il plaça sur une brouette sa petite fille et promena le véhicule sur sa corde, tandis que l'enfant lançait du haut des airs des bouquets sur le nez des spectateurs.

Le parlement s'est ému au nom de l'humanité, malgré le plein succès de cette tentative hardie. Le 18 juin, un journal écrivait: "Nous voyons avec satisfaction que la chambre des communes a porté son attention sur les périlleux tours de force accomplis par le Français Blondin, au Palais de Cristal. Tant que ce gentleman ne risquait que son propre cou sur la corde raide, il n'y avait rien à dire; mais maintenant qu'il a jugé à propos d'insulter au sentiment public en exposant une pauvre petite enfant au danger d'une mort terrible, il serait temps de mettre un terme à ces exhibitions téméraires."

Le Morning Star, le lendemain, disait à son tour: "Relativement à la nouvelle scène d'horreur que M. Blondin a ajoutée à sa représentation, nous avons la conviction que tout ce qu'il y a de gens sensés et raisonnables dans le public anglais remercieront Sir George Lewis de lui avoir enjoint de ne plus continuer ce genre de spectacle."

Il est probable que Blondin ne pourra pas recommencer.

Décédé, mercredi, 17 juillet 1861, à 7 heures du matin, Louis, fils de Louis POWER et de Wilhelmina Gottschalk.

Fusils à deux coups.

NOUS vendrons un lot de fusils anglais à DEUX COUPS, par quantités ou en détail, aux Gardes Urbaines ou tout autre corps, pour la défense de la ville, à des prix couvrant les frais d'importation. Fusils de $15, 18 et $20, tube léger, chez ROUSSET & VOORHIES, No 68, rue du Canal. 16 mai

VINAIGRE—15 barils vinaigre de vin blanc, en magasin et à vendre par P. D. GRATIAA & Co, rue de la Bourse No 59. 24 juin

ATTENTION.

Par le shérif—A 10 1/2 heures A. M., rue des Marais, entre Conti et St-Louis, un cheval alezan, un lot de harnais et un cab.

A midi, au City Hôtel, rue de la Commune, la goëlette "Dew Drop," ses voiles, amarres, &c.

Pour les conditions—Voir aux annonces.

VENTE SANS RESERVE.

Bottes, Souliers, Brodequins, Chemises et Linge fait.

☞ L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente sans réserve de Bottes, Souliers et Brodequins, Chemises et Linge fait qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, aux salles de H. Samory, No 45, rue de la Vieille Levée. Conditions à la vente.

DEMANDE DE PLACE.

UNE personne bien recommandée désirerait trouver une place de cuisinière ou de bonne d'enfants. Elle préférerait une place à la campagne. S'adresser chez M. Roque, tailleur, rue Victoire, entre Français et Champs-Elysées. 18 juil—4f

Quartier Général des Chasseurs du Bayou.

—Ordre No 4—

Les membres de la Compagnie des Chasseurs du Bayou sont notifiés de se rendre à leur arsenal aujourd'hui, 18 courant, à six heures et demie, pour affaires importantes.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du capitaine. T. TAQUINO, Sergent-Major.

18 juil

Légion Française.

Extrait de l'Ordre No 31.

Nouvelle-Orléans, 15 juillet 1861.

Les trois premières compagnies de la Légion se réuniront AUJOURD'HUI, à 8 heures du soir, au local de la Parfaite Union, pour faire les exercices de l'Ecole du Bataillon. Tenue: habit de ville avec képi, ceinture, giberne et fusil à deux coups.

ALBIN ROCHEREAU, Chef de Bataillon.

CH. LAFFON DE LADEBAT, Adj. major.

18 juil—1

Legion Española de Nueva Orleans.

Los miembros que la componen, se servirán reunirse hoy Jueves 18, á las 7 de la tarde, en los altos del deposito del ferro carril de Carrolton, esquina á las calles Perdido y Barone, para asuntos de la mayor importancia; y de se pera la mayor puntualidad.

De orden del Sr Presidente,

18 julio—1f JOSE ALEIX, sectr.

Batallon de Cazadores Españoles de Nueva Orleans.

ORDEN No 28.

Las compañias que forman dicho Batallon, que son los Cazadores del 14 y 15; las 4 de Españoles, la de Rifleros Slavones y la Legion Garibaldi, se reuniran el viernes 19 del corriente, á las 4 1/2 de la tarde, en la plaza de Armas, para de alli pasar al llano de la raqueta, con objeto de tener ejercicio de maniobra de Batallon.

Los voluntarios iran sin bayoneta.

Nueva Orleans, y julio 17 1861.

De orden del Comandante,

18 julio—1f GABRIEL SEGUI y GAONO.

Legione Garibaldi.

Prima Compagnia.

Si invitano i membri di detta compagnia ad essere puntuali all' assemblea generale, che avrà luogo alla sala d'armi alle 7 P. M. di Venerdi, per affari importanti.

Per ordine del capitano.

18 Luglio—2 U. MARINONI.

Concert au Lac.

UNE grande Soirée Musicale aura lieu jeudi, 18 du courant, au restaurant Boudro, à l'extrémité du chemin de fer de Pontchartrain. Les artistes appartiennent à l'orchestre du théâtre de l'Opéra. On commencera à quatre heures de l'après-midi.

17 juillet—2f

Avis aux Français.

A l'assemblée de la compagnie en voie de formation qui a eu lieu chez M. Cossé avant mardi soir 16 courant, il a été décidé par les membres présents que la réunion serait ajournée à VENDREDI prochain, 19 juillet, au même local, 407 rue Royale, en face de l'Hôtel St Louis, à 7 heures et demie P. M., pour élire les officiers, et afin d'obtenir une prompte admission dans la Légion Française.

Les personnes qui désireraient en faire partie sont priées d'y assister, et les membres sont requis d'être ponctuels. 17 juil—2f

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société existant entre le soussigné et John Hew Letty, Jr., est dissoute, à partir de ce jour. Nouvelle-Orléans, 15 juillet 1861.

1er juill—10f TEXOR BERTRAND, de Bâton Rouge, Louisiane.

AVIS.

LE soussigné annonce au public qu'en vertu de l'article 5 du contrat de société existant entre lui et Désiré Fassy (au nom de la maison Fassy & Co.), il a dissous son associé qu'il a l'intention de se [illegible] ladite société à l'expiration de deux mois à partir de cette date.

13 juillet 1861. [illegible] FILS. 17 juil—4f

BAQUETS—250 douzaines baquets petits, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis. 17 juil

BOUCHONS—12 balles bouchons pointes régulières et à champagne, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis. 17 juil

ABSINTHE—300 caisses absinthe Ed. Pernod et T. Leuvaine, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis. 17 juil

VINAIGRE—50 barils vinaigre fin, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis. 17 juil

MOUTARDE—25 caisses moutarde française, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis. 17 juil

ASPERGES—12 caisses asperges de choix, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16, St Louis. 17 juil

WHISKY—3 et 2 barils whisky Tuscaloosa, Bourbon et Monongahela, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis. 17 juil

ALLUMETTES—20 caisses allumettes du Sud, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis. 17 juil

BALAIS—200 douzaines balais assortis, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16, St Louis. 17 juil

TACKS—12 caisses tacks, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16, St Louis. 17 juil

Fondée en 1844.—Incorporée en 1855

Institution Collégiale de la N. O

OU PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES *DEMOISELLES,* DIRIGÉE PAR **Mme Ed. LOCQUET,** No 203, rue du Camp.

CET établissement fondé par Mme Macaulay, et dont la haute réputation ne s'est jamais démentie, reprendra ses cours au DIX-SEPTIÈME année le LUNDI, 17 septembre.

Mme LOCQUET, aidée de sa sœur Mme François LOCQUET, fait tout ses efforts pour continuer à mériter la confiance accordée depuis tant d'années à ses prédécesseurs.

Des professeurs du plus grand mérite sont employés dans toutes les branches, tant d'agrément que d'instruction.

La musique du piano et l'étude du solfège, sont entièrement enseignées par ces dames, dont la réputation comme musiciennes et comme professeurs a été appréciée par les nombreuses familles qui ont bien voulu les favoriser de leur confiance.

La langue française qui est la langue maternelle de Mme LOCQUET et dont l'étude est devenue indispensable à une bonne éducation, est enseignée et pratiquée dans l'institution avec un soin tout particulier. Les jeunes personnes américaines trouveront dans leurs rapports de chaque instant avec ces dames toutes les facilités possibles pour se perfectionner dans la pratique de cette langue.

Cet établissement qui déjà se recommandait par ses vastes emménagements, vient encore de recevoir de nouvelles améliorations, tant sous le rapport du confort qu'en vue du bien-être des élèves.

Mme LOCQUET invite respectueusement les parents et les familles à venir visiter son pensionnat, où des prospectus leur seront donnés avec toutes les informations qu'elles pourront désirer. sept—1an

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

275.......RUE DAUPHINE.......275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 31 août—1an—1f

INSTITUT St-CHARLES.

Greenville, près de Carrollton, Ln.

MME MACÉ annonce respectueusement aux familles que la réouverture de ses classes aura lieu le 3 septembre. Pour toutes informations, voir le prospectus de l'institution qu'on pourra se procurer dès le 1er septembre, à ce bureau ou à l'institution.

On trouvera dans le prospectus: le cours détaillé des études, les ouvrages suivis, quelques règlements de la maison, le nom des professeurs attachés depuis nombre d'années à cette institution, les références et enfin les conditions.

Une dame attachée à l'institution est chargée d'accompagner soir et matin, dans le char, les élèves externes de la ville.

Les lettres pour Mme MACÉ doivent être adressées Boîte M, No 3, Nouvelle-Orléans. Sept—1an

ACADEMIE,

123, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

CETTE Académie, fondée par M. G. Boyer, va reprendre, avec le concours de M. C. Lepréitre, gradué de l'Université de France, sa 30ème session. L'Académie, dont la réputation ne s'est jamais démentie, recevra, avec l'aide de ce professeur déjà connu, beaucoup plus d'extension dans toutes les branches de l'enseignement. L'instruction sera classique et commerciale, et comprendra l'étude des langues mortes, à la volonté des parents, qui pourront traiter de gré à gré avec M. Lepréitre ou avec M. Boyer. Les élèves seront exercés à se servir eux-mêmes des instruments propres à la géodésie ou à l'arpentage.

N. B.—La comptabilité étant aujourd'hui indispensable, M. Lepréitre fera, de 5 à 6 heures du soir, un cours régulier, afin de mettre les jeunes gens en état de tenir des livres.—Tout mois commencé doit être payé entier. Rentrée des classes, le 1er octobre.

BOURGOGNE et MACON—40 barriques vin Macon, 25 barriques vin Bourgogne, 25 do de Beaune, 1er cru, à vendre par A. CARRIERE & Cie, 87, Vieille Levée. 25 juin

AMANDES—50 balles amandes à coques tendres, 25 balles do dures, à vendre par BERNARD TURPIN, 22 juin—4f, 39 rue Vieille Levée.

Huile! Huile!

EN magasin et à vendre par le soussigné—400 paniers, bouteilles, Plagniol; 200 do 1/2 do do; 200 do bouteilles Bonhéngol; 150 do 1/2 do do. A vendre par FRED. AVET, Rue Vieille-Levée, Nos 39 et 41, entre Conti et Bienville. mai—15f

EN débarquement du navire John Wylie, de Bordeaux—25 barriques vin rouge, St Estèphe; 25 do do Bastide; 20 do do Médoc; 20 do do Château Rosa. A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 18 et 12 rue St Louis. 8 avril

VINS blancs—[illegible] caisses Barsac en bout. et 1/2 bout., 10 barriques Sauternes. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 30, Vieille Levée. 10 juin—15

PETITS pois—50 caisses en 1/2 boîtes, à vendre par P. D. GRATIAA & Co, rue de la Bourse No 59. 1 juillet

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

CAMP LEWIS—16 juillet 1861.

Ordre Général

1o—Aucun membre du bataillon (les officiers exceptés) n'a le droit d'être hors du camp sans une permission spéciale et écrite, signée par le commandant de sa compagnie, approuvée par le major commandant et contresignée par l'assistant adjudant général de camp.

2o—La police de la Nouvelle Orléans est autorisée à arrêter tout membre de ce bataillon qui serait en contravention avec l'ordre ci-dessus.

Par ordre du major THEARD,

17 juil—3f E. D. COURMES, Adjudant major.

Quartier Général du Jackson Regiment.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1861.

—Ordre spécial No 1.—

1. Le Régiment Jackson ayant été accepté par le secrétaire de la guerre les capitaines de compagnies attachés au Régiment devront se présenter avec la liste des membres de leur compagnie, au bureau de l'adjudant, à la Bourse des Négociants, rue Royale, lequel les fera inscrire sur la liste du Régiment. Les compagnies seront mises en activité et recevront l'ordre de se rendre à Corynth, Miss.

2. Le lieutenant-colonel T. A. Harris, ci-devant instructeur à l'Institut Militaire de la Virginie, prendra le commandement et ordonnera qu'il y ait journellement exercice de compagnie et de bataillon.

3. Il sera établi une école d'instruction, les officiers commissionnés et non commissionnés seront exercés aux manœuvres de compagnie, de bataillon, de brigade et de division, et il sera donné aux officiers toutes les facilités pour se perfectionner dans toutes les évolutions de la ligne.

C. C. MILLER, Col. Com. du Régiment Jackson.

JOSEPH GOLDMAN, Adjudant aigrant. 8 juillet

Bois à brûler fendu et coupé à la vapeur.

S. L. JEROLMAN informe respectueusement ses amis et le public, qu'il vend actuellement du bois aux prix suivants:

Frene par corde	....	$4 50
Chêne	....	5 50
Sciage	....	50 cts
Fendage	....	25 cts

Bureau ou est le bois délivré sans charge extra, encoignure Vieux-Bassin et Robertson. Laissez les ordres à l'Office du Bulletin.

L'huile de M. H. Berry, 112, rue Poydras.

Enfants encoignure des rues Poydras et Circus.

16 juil—6f

Manufacture de toile cirée Louisianaise,

PAR JOSEPH EYMAN.

UN grand assortiment de sacs en toile cirée et autres toiles pour képis et casquettes, etc. S'adresser à MM JACKSON & DAVIS, rue Poydras, près de la rue Baronne: Manufacture aux Nos 143 et 145, rue Perdido. 1juil—1m

A LOUER.

DEUX cabinets de première classe. S'adresser à FRANCIS MORENO, Jr, 41, Vieille Levée. 18 juil—3f

AVIS.

☞ Le brick norvégien LIBERTAS, capitaine Andersen, parti de BORDEAUX pour la Nouvelle Orléans, ayant été empêché, par l'ordre de blocus, d'entrer dans le port de destination, est arrivé à NEW YORK le 30 juin. Il est maintenant prêt à décharger dans ce dernier port. Les consignataires en sont avertis d'aller recevoir leurs marchandises. jul 12 juil—15

Avis de Société.

LES soussignés (57 et 59 rue Bienville) ont formé une société pour le commerce des meubles dans cette ville. "Philippe Duclos et François Cazalas sont associés actifs et Mme Marie Meravite, veuve de Jean Dalias, associée en commandite, d'après les conditions et stipulations contenues dans l'acte de société passé par devant M. Hugues Pedesclaux, notaire public, le 28 mai 1861, lequel acte a été dûment enregistré. Les associés désirent profiter de cette occasion pour dire que la faillite de la maison dont ils étaient jadis membres est due à des circonstances sur lesquelles ils n'avaient aucun contrôle et dont ils ne sont point personnellement responsables. Ils assurent leurs anciens clients et le public en général qu'ils feront tous leurs efforts pour les satisfaire et qu'ils exécuteront promptement les commandes qui leur seront confiées.

P. DUCLOS, FRANÇOIS CAZALAS, marque, Vve DATAS.

Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1861. 12 juil—1m

A VENDRE,

ensemble ou séparément,

DEUX TERRAINS contigus, situés à Lafayette, rue du Camp, entre Philip et Première, dans un des quartiers les plus recherchés de la ville et où il ne se trouve que des maisons de résidence. Ces terrains, désignés par les Nos 16 et 17 d'après un plan de Benjamin Buisson, mesurent chacun trente pieds six pouces de face à la rue du Camp, sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ils sont bien [illegible] et fermés [illegible] devant la rue Philip.

Pour les conditions, s'adresser à Robert J. Ker, notaire, rue St-Charles No 44. 12 juillet—10t 3 jo

Avis de dissolution de société.

LE public est prévenu que la société établie entre BERTRAND CAMORS, ETIENNE MENGELLE et JEAN RAMONHAC sous le nom de J. RAMONHAC & Co, pour l'exploitation de la boulangerie, rue Bourbon No 60, entre Conti et Bienville, a cessé d'exister le 14 courant, par limitation de temps.

Elle est entrée immédiatement en liquidation, afin de se reconstituer nécessairement.

La liquidation est faite par les co-associés.

Le boulanger est administré comme par le passé.

Il sera donné ultérieurement avis de la formation de la nouvelle société, et du nom qu'elle portera.

15 juil—6

PORC—200 barils de mess et de rump, à vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille-Levée, No 97. 15 juillet

BACON—Epaules et plats côtes prime à vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille-Levée, No 97. 1 juillet

GRAISSE—60 tierçons et barils prime, 100 baquets, à vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille-Levée, No 97. 15 juillet

MAQUEREAUX—100 barils, gros No 3, 25 demi barils Nos 1, 2 et 3, 25 barils non Nos 1, à vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille-Levée, No 97. 14 juillet

FARINE—300 barils extra superfine et fine, à vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille-Levée No 97. 15 juillet

WHISKY—300 barils de rectifié, à vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille-Levée, No 97. 15 juillet

E. DEFFEZ,

Successeur de Tembourg & Co,

Marchands Commissionnaires en général,

IMPORTATEURS DE

Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, Sardines, Huiles, &c. Dépôt de Chapeaux de Portefe Laffite, Margaux, d'Arche, Guiraud, &c.

87, rue Royale, entre Conti et St Louis. 8 juin

LE DR. RANCE

A chargé le Dr. Kunemann de le remplacer auprès de ses clients, pendant son absence.

DR. ED. KUNEMANN,

De la Faculté de Paris,

rue Bourbon, No 288, entre Ursulines et St-Philippe. 1avril—6m

Avis aux médecins et aux familles.

NOUVEAUX APPAREILS VAPORIFERES perfectionnés du Dr L. H. LEFEBVRE, pour administrer des bains de vapeur et des fumigations de tous genres sans que le malade soit dérangé de son lit. Utiles aux médecins et aux familles, ils ont pour but les transpirations et par l'absorption des médicaments par les pores de la peau.

Appareils pour bains généraux, pour douches en bains locaux, chaises à vapeur pour traiter les maladies des organes sexuels.

Les personnes qui désirent les voir fonctionner ou en faire l'acquisition, peuvent s'adresser chez le Dr Duperron, dentiste, encoignure Royale et Bienville, Nouvelle Orléans. 3 juin—1f

SPECIALITES DU DOCTEUR VERGÉ.

DÉPURATIF, Pommade, Injection, Poudres et Sirop anti-syphilitique du Dr Vergé.

Les démangeaisons, dartres, boutons, écoulements de toute nature et en général toutes les maladies syphilitiques et de la peau, sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du docteur Vergé.

Ces spécialités seront vendues selon le cas; s'adresser à F. LACAUSSADE, Pharmacien, Encoignure Orléans et Bourbon.

S. Dépôt de tous les médicaments français. 12 nov

Elie, Pousson & Cie,

RUE ROYALE, 145.

Grande fabrique de Visières

En tout genre, pour képis et casquettes

A PRIX REDUITS.

☞ Les plus fortes commandes peuvent être livrées dans le plus bref délai. 13 juil

VINAIGRE—30 barils vinaigre de vin blanc, 1ère qualité, en magasin et à vendre par LANATA frères, 9 et 11, rue Jefferson. 20 juin

POIVRE—50 sacs poivre en grain, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis. 16juil

BITTER DES ARABES.

MALGRÉ les contrefaçons plusieurs fois essayées, ce précieux cordial a triomphé de tous les obstacles. Dans ce pays, comme en Europe, son emploi est devenu si général, que l'inventeur a dû donner à sa fabrication un développement considérable. Force, santé et appétit, sont les avantages que procure le BITTER DES ARABES; aussi a-t-il remplacé avec succès les liqueurs alcooliques plus ou moins malfaisantes et dont le peu d'usage était si généralement répandu.

Dépôt général—F. Sancho, Vieille Levée No 229.

Succursale—A Calongne, encoignure Du Maine et Royale.

17 avril—3m, 27, 29m. 11, 13, 25, 27m. 8, 10 22, 24, jn 6, 8, 20, 22, 27jt

MAQUEREAUX—100 barils gros No 3 et de rivière, 50 1/2 barils Nos 1, 2 et 3, à vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille Levée, 97. Mai—4f

Cigares Principe.

25MILLE Véritables cigares Principe, en magasin et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, Rue des Magasins, No 44. 10mai

VIEUX whisky Bourbon—10 barils, à vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 30, Vieille Levée. 10 juin—15

DIVERS—300 caisses vermouth, Noilly & Co, 200 caisses cassis, punch et ratafia, 200 caisses absinthe et kirshwasser, 100 do de marasquin et guignolet, 200 do savon de Castille, 100 octagones eau fleur d'oranger d'Italie, 100 barils graine de lin, 10 boucauts fromage de gruyère, 8 caisses cerises à l'eau-de-vie, 100 do fruits au jus et à l'eau-de-vie. A vendre par LANATA frères.

PRUNES—50 caisses prunes d'Ente, 1er choix, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis. 16 juil

PALE ALE de Wm Younger & Co, Edinburgh—50 caisses en demi cruchons; 35 caisses en grands cruchons, en magasin et à vendre par BRULATOUR & Co, 39, Vieille Levée. 1 juil

HUILE D'OLIVES supérieure, deux fois clarifiée; 40 paniers huile vierge, 18 onces; 30 do do, 32 onces, en magasin et à vendre par BRULATOUR & Co, 39, Vieille Levée.

SALAISONS de Marseille—300 caisses olives Verdales, 50 do olives Amellaux; 25 do cornichons, en magasin et à vendre à bas prix pour du comptant, pour clore une consignation, par BRULATOUR & Co, 39, Vieille Levée. 1 juillet

PORTO, MADERE, SHERRY—200 1/4 vin de Porto, 20 huitièmes vin de Madère; 25 huitièmes do. 10 quarts vin de Sherry, en magasin et à vendre par les soussignés.

Aussi—Eau-de-vie de La Rochelle et de Cognac, différentes marques. BRULATOUR & Co, 39, Vieille Levée. 1 juil

FRUITS—50 caisses fruits au jus, 100 caisses fruits au jus, 100 do fruits à l'eau-de-vie, 10 do cerises à l'eau-de-vie, 10 do gelée de fruits, 10 do marmelade de fruits, 10 do variantes et Ouvraie bons. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD, 6 avril, 30 Vieille-Levée.

Avis aux Bûcherons.

FORTIFICATIONS DE LA Nouvelle-ORLEANS.

Commission Exécutive.

15 juillet 1861.

DES propositions cachetées seront reçues jusqu'au 20 du courant, pour la livraison, dans le plus bref délai, sur la levée du Mississipi, à différents points, au-dessus et au-dessous de la ville, sur les deux rives du fleuve, de douze mille TRONCS de cyprès ou de pin avec l'écorce. Lesdits troncs devront être de 8 à 10 pouces de diamètre et de 30 pieds de long.

Egalement — Des propositions de deux cent mille pieds de bois de pin et de planches, à ordre.

Les propositions devront être laissées au bureau de M. Pilié, membre et secrétaire de la Commission executive à l'Hôtel-de-ville. BENJ. BUISSON

16 jt 8—6f Président.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 1er mars 1861

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires.

Montant des primes reçues du 1er mars 1860 au 28 février 1861	$611,899 70
Montant des risques non expirés le 1er mars 1860	87,500 00
	$699,399 70
SAVOIR:	
Primes sur les risques d'incendie	$291,738 94
Primes sur les risques des mers	241,600 04
Primes sur les risques des rivières	165,911 12
	$699,364 70
Primes à déduire sur les risques non expirés	$89,477 00
Primes remboursées	10,515 60
	100,042
Montant des primes de l'année expirée le 28 février 1861	$599,335 9
Pertes payées dans le même période, savoir sur les risques d'incendie	$122,494 43
Sur les risques des mers	158,262 61
Sur les risques des rivières	72,111 80
	$352,869 16
Réassurances, dépenses, intérêt ou escompte, etc.	32,077 00
	$384,776 16
Bénéfice net de l'année expirée le 28 février 1861	$213,739 94
L'actif de la Compagnie est comme suit	
Hypothèques sur des biens fonciers valant le double du montant prêté	$127,073 33
Actions de Banque, etc.	43,700 00
Bons de la ville et autres bons	59,450 00
Prêts garantis par des actions et des bons	169,500 00
Effets à courte échéance, pour primes	205,341 84
Primes en voie de perception	32,457 01
Scrip d'assurance, etc	40,354 00
En caisse	148,119 00
Total de l'actif	$866,420 18

Etat de la Louisiane,

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nile-Orléans

Qu'on se souvienne que le 19 mars 1861, par devant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville se sont présentés Charles Briggs, président, et H. P. Janvier, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de Louisiane, à la Nile-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le présent tableau est exact et une copie exacte des livres de la compagnie.

CHARLES BRIGGS, président, H. P. JANVIER, secrétaire.

Assermentés et signés devant moi, ce 18 mars 1861. D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX pour cent sur les certificats de profits non payés, à partir du deuxième lundi de mai prochain et de payer à partir de ladite date, 30 pour cent du scrip émis en 1856. Ils ont résolu en outre de décréter un dividende de scrip de trente pour cent sur les primes de l'année expirée le 28 février 1861. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 1er juin 1861.

CHARLES BRIGGS, président, A. CARRIERE, vice-président, H. P. JANVIER, secrétaire.

—DIRECTEURS—

A. Carrière,	John Tournaill,
R. Brugier,	John Fox,
Mason Pilsbury,	C. Fassy,
G. A. Fosdick,	W. A. Violett,
Richard Nixon,	A. Costa,
Thomas Byrne,	A. K. Montgomery,
R. Nugent,	N. M. Benachi,
E. H. Fourroy,	F. W. Kirchhoff,
J. L. Macaulay,	Wm. Freret,
J. B. Walton,	J. Crozier,
A. Lanaux,	Léon Queyrouze,
G. Lafitte,	John Phelps,
Wm. Urquhart,	A. P. Nobiun,
Henry Roderwald,	A. J. Bugely,
W. C. Watts,	G. W. Dunbar,
J. Avet,	Albert Cammack,
	F. C. Oglesby, 20 mars

Compagnie d'Assurance mutuelle DES CITOYENS.

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie est publié conformément aux conditions requises par sa charte, savoir:

Pour primes sur risques d'incendie	$230,980 63	
do do de mer	66,994 25	
do do de rivières	54,369 77	
		$352,374 65
A déduire, primes sur risques non expirés le 30 novembre 1860	62,553 00	
Primes remboursées	2,189 00	
		$ 64,742 00
Total net des primes de l'année finissant le 30 novembre 1860		$287,631 65
Pertes dans la même période, savoir:		
Sur risques de feu	$160,430 00	
Sur risques de mer	90,506 75	
Sur risques de rivières	20,264 64	
	$271,200 39	
Réassurances, dépenses, etc., etc.	44,646 17	
	316,346 2	
A déduire intérêt, escomptes, profits éligibles, etc	89,322 00	
		$226,823 46
Profits nets de l'année finissant le 30 novembre 1860		$ 25,908 39
L'actif de la Compagnie est comme suit		
Effets à courte échéance pour primes		$ 52,166 7
Dû pour primes en voie de perception		15,196 55
Capitaux placés en actions de banques		91,084 50
Capitaux placés en billets garantis par hypothèque		134,500 00
Placé en billets garantis par des actions de Banque		40,773 00
Placé en obligations de la ville (consolidées)		33,496 00
Placé en obligations (garanties par première hypothèque) pour la construction du chemin de fer des Opelousas		16,211 00
Placé en bons (première hypothèque) de la Compagnie du Théâtre de l'Opéra		10,000 00
S rip de compagnies d'assurance mutuelle		16,590 00
En caisse		52,979 92
Total de l'actif		$530,276 19

ETAT DE LA LOUISIANE

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans

Qu'il soit connu que, ce quinzième jour de décembre 1860, devant moi soussigné Juge de Paix dans et pour la Paroisse et Etat susdits, ont comparu personnellement Omer Gaillard, président, A. Schreiber, secrétaire de la Compagnie d'Assurance mutuelle des Citoyens de la Nouvelle-Orléans, lesquels, ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déposent et certifient que l'état ci-dessus est une copie correcte, véritable et fidèle des livres de ladite Compagnie.

O. GAILLARD, président, A. SCHREIBER, secrétaire.

Déclaré sous serment et signé devant moi, le 15me jour de décembre A. D. 1860.

ARTHUR SAUCIER, 3me Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans

La Direction a résolu de payer un intérêt de 6 pour cent en argent sur les certificats (non encore payés) de profit pour 1856 et 1859, à partir du second lundi de février prochain.

DIRECTEURS.

George W. West,	R. P. Hunt,
James A. White,	M. Musson,
Douglas West,	Martin Gordon Jr
D. Jamison,	Numa Augustin,
A. Miltenberger,	Césaire Olivier
J. Leisy,	A. Bohn,
Omer Gaillard.	

Cette Compagnie continue à assurer aux prix courants les primes, contre les risques de mer et de rivières, contre les pertes et dommages occasionnés par le feu.

☞ Bureau—No 5, rue Carondelet.

18 déc—1 an—1 m t 1 j

SIXIEME COMPTE-RENDU ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Négociants.

LE compte-rendu suivant des affaires de la Compagnie est publié conformément à la Charte:

Montant des primes non échues le 31 mai 1859		$204,556
Primes reçues pendant l'année finissant le 31 mai 1860		
Sur les risques du feu	$ 590,027 34	
do de rivières	180,312 96	
do de mer	180,259 96	
		950,600 26
Total des primes pour l'année finissant le 31 mai 1860		$1,157,066 26
A déduire: primes sur risques non expirés au 31 mai 1860, $244,693		
Retours de primes	17,825 07	
		261,838 07
Total net des primes acquises pour l'année finissant le 31 mai 1860		$895,228
Pertes pendant la même période		
Sur les risques de feu	$461,716 87	
do de mer	163,450 96	
do de rivière	62,262 00	
	$677,412 63	
Retours de 10 o/o	12,886 77	
Réassurances — Taxes et dépenses, moins intérêts	34,581 36	
		724,880
Profits nets pour l'année finissant le 31 mai 1860		$200,937 56
Primes acquises le 31 mai 1860		$625,829 19
A déduire—montant sur lequel, 10 o/o ont été rendus		122,506 70
Montant participant aux profits		$503,321 49

Actif de la Compagnie.

En caisse	$38,210 9
Billets de prime	171,631 9
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	819,347 42
Actions de banques et obligations hypothécaires	180,713 66
Sommes dues	56,440 62
Dû pour primes, en voie de collection	66,667 26
	$1,975,042 42
A déduire—intérêts payables sur les scrips de 1858 et 1859	$35,474 60
Réduction de 20 o/o sur le scrip de 1858	156,720 00	192,194 60
Actif net	$1,681,847 82

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans

QU'ON SE SOUVIENNE que, le 8 juin 1860, par devant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la paroisse susdite, se sont présentés personnellement John Pemberton, président, et Charles Lesassier, secrétaire de la Compagnie d'ASSURANCES MUTUELLES des MARCHANDS, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.

CHAS. LESASSIER, Secrétaire.

Assermentés et signés par devant moi, ce 8 juin 1860, ARTHUR SAUCIER, 3e justice de paix.

Nlle-Orléans, 9 juin 1860.

A une assemblée spéciale du bureau des Directeurs tenue aujourd'hui, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de vingt pour cent sur le bénéfice net des primes de la compagnie, pour l'année finissant le 31 mai 1860, pour lequel il sera émis des certificats à partir du 1er août prochain.

Il a été aussi résolu de payer, à partir du deuxième lundi prochain, 40 pour cent du scrip de 1856, et 6 pour cent d'intérêt sur tout le scrip déjà émis.

A un meeting général des détenteurs de scrip, tenu le 2 avril dernier, il a été résolu à l'unanimité que les profits résultant des opérations de la compagnie pendant l'année expirée le 31 mai 1860, seront appliqués au rachat, en espèces et à leur valeur, du scrip de 1858, et qu'il sera procédé au rachat des scrip jusqu'à ce que le capital de la compagnie ait atteint la somme d'un million de piastres.

—DIRECTEURS—

J. N. Nevins	S. O. Nelson,
Geo. Connelly,	G. Miltenberger,
John Pemberton,	C. H. Slocomb,
P. Maspero,	B. P. Voorhies,
	C. Hebold

POUDRE fleur de riz de Chine — 50 douzaines poudre de riz à la rose et à la violette. Cette poudre est la meilleure et la plus rafraîchissante pour le teint. Nouvellement débarquée et à vendre en gros et en détail par ROUSSET & VOORHIES, 68, rue du Canal, près Chartres.

P. S. Aussi—Poudre sans parfum très fraîche, à l'usage des enfants. 20 juin

Avis aux Expéditeurs par la ligne de la malle de la Nelle-Orléans et de Covington.

A partir de LUNDI, 15 juillet, les règlements qui suivent seront strictement exécutés.

Il ne sera reçu aucune marchandise à moins que le fret n'en soit PAYE D'AVANCE au commis du bateau, au chemin de fer.

Il devra toujours être préparé des reçus duplicates que le commis signera.

Il ne sera pas reçu de fret après 1 heure du matin pour le fret du jour.

G. A. FOSDICK, agent, Rue Natchez, No 43. 4 juill—1m

COMPAGNIE DU Grand Chemin de fer De la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Département des Terres.

Nouvelle-Orléans, 1er juin 1861.

LA Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, en vertu d'un acte du Congrès des Etats Unis du 3 juin 1856 et d'un acte de notre Législature d'Etat du 16 mars 1857, est devenue propriétaire de 700,000 acres de terre libre de toute hypothèque.

Ces terres sont comprises dans une étendue de trente milles de large de chaque côté du chemin de fer, s'étendant d'Algier, en face de la Nouvelle-Orléans, à la rivière Sabine, sur la bande orientale du Texas—distance de deux cent cinquante huit milles. Le chemin projeté et qui devra s'étendre dans le Texas traversera l'une des régions les plus fertiles de l'Ouest.

Les terres situées en face des premiers cent vingt-cinq milles du chemin de fer de la Compagnie se trouvent dans la vallée alluviale riche et bien boisée du fleuve Mississipi, sur les bords du Bayou Lafourche, le grand Lac et ailleurs. Entre les cent vingt-cinquième et cent quatre-vingt-dixième milles, la Compagnie possède beaucoup de terres fertiles et de prairies dans la région des Attakapas—région qui ne le cède à aucune autre sous le rapport de la beauté, de la salubrité et de la fertilité.

Entre le cent quatre-vingt-dixième mille et la rivière Sabine, la voie traverse des plaines très boisées et modérément accidentées qui varient de riches vallées et des cours d'eau. De la bonne eau, du gibier, de petites rivières où les poissons abondent se trouvent dans toute cette partie du pays. On croit que le coton pourrait être cultivé avec avantage dans ces plaines.

On peut examiner des cartes, obtenir des informations sur la qualité et le prix des terres, faire des demandes et arrêter les conditions de la vente au bureau de l'agent de la Compagnie, à Brashear City, dans la paroisse de Ste-Marie, Louisiane.

Les actes de vente devront être passés à la Nouvelle Orléans, aux frais de l'acquéreur.

En l'absence de l'acquéreur une procuration écrite autorisant l'agent à signer la vente, les billets donnés en paiement et la hypothèque garantissant le paiement des billets seront requis.

Les conditions de la vente sont, un tiers comptant, le reste en billets à un et deux ans, payables dans une banque de la Nouvelle Orléans, avec 8 pour cent d'intérêt l'an, après l'échéance avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, et des escompte pour paiement, payera cinq pour cent pour frais d'avocat.

Les terres de la Compagnie sont en voie d'examen. A mesure que ces rapports seront faits, le prix par acre sera fixé et ne changera pas de plus de demande. Il est aussi fait une demande en sera avertie et en sera requise d'accepter la terre au prix désigné dans un temps raisonnable ou sinon à défaut de l'acquéreur. La Compagnie se réserve le droit de changer ses prix et les conditions de certaines terres en tout temps.

La Compagnie désirant encourager les colons actuels, donnera la priorité à ceux qui occupent et cultivent actuellement des terres, mais ceux de leur accorder qu'un temps raisonnable pour faire leurs demandes et leurs achats, après quoi les terres seront vendues à ceux qui voudront les acheter.

WILLIAM G. HEWES, président.

G. W. R. BAYLEY, agent pour les terres.

5juil—1m—vkc

Rhumatisme et Diarrhée.

☞ Le propriétaire des célèbres remèdes pour le rhumatisme et la diarrhée prévient aujourd'hui de nouveau les personnes qui en sont atteintes. Les certificats et demandes sont reçus de citoyens respectables. Nous devons dire que chaque maladie est traitée par un remède particulier. S'adresser au No 117, rue Ste Anne.

Je préviens les personnes et je certifie que les remèdes qu'on se procure au No 117 rue Ste Anne, ont guéri une de mes servantes qui souffrait depuis plusieurs années de rhumatisme. Beaucoup de médecins l'avaient déjà traitée mais sans résultat favorable. Je dois dire que le médicament que vous m'avez donné l'a guérie en trois jours et qu'elle est maintenant en parfaite santé.

J. H. LENGSFIELD, Rue des Magasins, entre Erato et Thalie.

Je certifie que j'ai été guéri d'une diarrhée dont je souffrais depuis un an. Après avoir essayé vainement de tous les remèdes, je fus au No 117 rue Ste-Anne, un médicament qui m'a guéri et que je recommande à tous ceux qui souffrent comme j'ai souffert moi-même.

MARTIN FORD, No 148, rue du Camp.

11fév—1p

GUÉRISON IMMÉDIATE;

du Croup, du mal de Gorge, des brûlures et blessures récentes.

TOUTES SORTES D'ULCERES GUERIS (même ceux provenant de maladies secrètes)

remèdes pour les Hémorroïdes, la mauvaise haleine, la toux, la pierre, les vers, fièvres et frissons, maux d'oreilles, etc., etc.

REMEDE SPECIAL POUR CHAQUE MALADIE

S'adresser au No 117, rue Ste-Anne.

Heures de bureau: Tous les jours de 1 heure à 3 et demie P. M. Et outre le mardi et le jeudi, de 9 à 11 du matin. 4mars—1f

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle Orléans.

Nlle-Orléans, 10 juillet 1861.

A UNE élection tenue, le 8 du courant, par les actionnaires de cette Compagnie, ont été élus directeurs pour l'année:

MM S. Piness,	P. Maribes,	J. N. Blake,
B. Moreno,	A. Lafitte,	W. A. Gordon,
C. H. Kernion,	P. Queyrouze,	H. Peychaud

Et à une assemblée des Directeurs laquelle a eu lieu aujourd'hui, M. H. Peyroux a été réélu Président à l'unanimité et M. S. Piness vice-président.

11 juil LOUIS BARNETT, secrétaire.

Guerre, Commerce et Education

COMME ceux qui sont dans l'impossibilité de s'engager pour le siège de la guerre doivent être préparés à remplir l'Intérêt de la Société, et les fonctions de ceux qui quittent la Nouvelle-Orléans,

Le Collège Commercial de Dolbear

sera ouvert pendant toute l'année le JOUR et le SOIR pour préparer les jeunes gens aux opérations de la banque et du commerce. TENUE DES LIVRES, ECRITURE, MATHEMATIQUES, LANGUES, &c. &c. Le travail de l'été peut être employé avant d'éviter les pertes de temps aux études. C'est la CULTURE DE L'ESPRIT qui peut le mieux aussi bien dans la guerre que dans les opérations commerciales.

Parents jeunes gens et autres sont invités à se présenter. Conditions—fort raisonnables.

25 juin—15 RUFUS DOLBEAR, Président.

FRAISES au jus—50 caisses fraises au jus, 100 do fruits au jus assortis, 100 do fruits à l'eau de vie ass, 100 do cerises à l'eau de vie. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 30, Vieille Levée. 10 juin—15

GRAINE DE LIN et de chanvre. Emmanuel &c.—50 barils graine de lin de choix; 30 barils graine de chanvre. 200 caisses eau de roses 100 livres do de Portugal; 60 boîtes de manne en larme et en sorte. A vendre par PIAGGIO & VINSCA Jr, 62 et 64, Vieille Levée. 2 juin

MAGASIN DE TAPIS,

Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons reçu de nouveaux tapis Médaillon, velours, Wilton et Bruxelles; de la toile cirée de 3 à 24 pieds de large, nattes, druggets anglais et toile damassée pour planchers, &c.

Aussi: pour tapis et baguettes d'escalier, tapis de Hollande et nattes de cacao pour bureaux, couvertures de table et de piano, &c., &c., à bas prix.

A. BROUSSEAU & Co.

AVIS.

LE soussigné ayant été nommé seul agent pour les réclamations de A. Hunt & Co, de Shreveport, Lne, est la seule personne autorisée à régler les dettes et collecter les réclamations de la maison.

ULGER LAUVE, Bureau, succursale de la Banque des Citoyens, Shreveport, Lne, 29 juin 1861. 9 juil—1m 3t p.a.

Volontaires—Attention!

LES soussignés offrent à vendre aux Compagnies de Volontaires CINQ CENTS SACS A DOS, pour tous les genres d'équipements militaires, ils en disposeront à bas prix. H. LEBRETON & Co, 138, rue Bourbon, entre Toulouse et St Pierre.

N. B.—Que l'on s'adresse de suite. 6 juil

Dissolution de Société.

LA société en commandite qui a existé jusqu'ici entre les soussignés, sous la raison Collins, Carrière & Co, pour les affaires de grocerie dans cette ville, a été dissoute le 29 juin 1861, par limitation de temps et du consentement des parties.

C. C. COLLINS, O. CARRIERE, G. D. LOGAN, A. CARRIERE.

Associé en commandite,

Le soussigné continuera les affaires de ce genre en son propre compte et pour son propre compte. 2 juillet—1m C. C. COLLINS.

Beau piano d'occasion.

EN VENTE

Un beau Piano d'occasion,

Chez A. ELIE, RUE ROYALE No 66.

XX ALE

de la CELEBRE MARQUE de

J. & R. TENNENT, à Glasgow.

☞ ALE DOUBLE FORT EN JARRES et BOUTEILLES, à vendre en douane et en magasin par M. A. DE LIZARDI & CO, Rue Bienville, No 52. 15juil

Chaudières anglaises à sucre

DES MANUFACTURES DE

A. & J. RANKIN,

à Liverpool.

☞ CHAUDIERES A SUCRE, en fer battu et fonte, de toutes dimensions, constamment en magasin et à vendre par M. A. DE LIZARDI & CO, Rue Bienville, No 52. 15juil

HEBERT & ESCOUSSE,

Librairie Française,

131, rue de Chartres.

REÇU par le steamer BIENVILLE, NOUVEAUTÉS.

A. Dumas—Les Garibaldiens;
G. Sand—Le marquis de Villemer;
— La Ville Noire;
— Le Capitaine Lambert;
— Le Tueur de Mouches;
— La Poste aux Chevaux;
— La Blonde Lisbeth;
— Le Livre des Mariages;
Villemessant—L'esprit de la Guerre;
— Le Curé du Pecq;
Victor Séjour—Les Massacres de la Syrie.

Pièces de théâtre diverses, &c. &c. &c.

Michelet—La Mer;
Guizot—Traduction de Shakespeare, 1er et 2me volume.

Malgaigne—Médecine Opératoire;
Bonnet—Manuel du Capitaliste.

Discours de réception de Lacordaire à l'Académie.

Réponse de M. Guizot;
Rome et les Evêques de France;
La France sans le Pape;
Le Pape et Jérusalem.

Gravures.

Les Chefs-d'œuvre de Rubens à la Cathédrale d'Anvers;
Henri IV et ses enfants;
Léonard de Vinci.

Photographies diverses.

EN débarquement du navire John Wylie, arrivé de Bordeaux—40 barriques vin rouge, 100 do do. A vendre par J. J. TARDOS, 44 Vieille Levée. 5 avril

HUILE—150 paniers huile Plagniol, à vendre par CHAUDET & NEE.

ABSINTHE—300 caisses Pernod, à vendre par CHAUDET & NEE.

VINS—40 barriques Margaux, 50 do Bourgogne, 200 quarts Madère, 100 do Porto, 21 barriques vin de Catalogne, en magasin et à vendre par CHAUDET & NEE, 147 et 149, rue Royale, entre Toulouse et St Pierre. 21juin

UNE PRESSE HYDRAULIQUE,

A VENDRE PAR

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe.

Proclamation du Maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans

Hôtel de Ville, 21 juin 1861.

CONFORMEMENT à l'ordonnance suivante du Conseil Commun de cette ville, l'annonce par les présentes que des livres de souscription seront ouverts au bureau du trésorier de la ville, lundi, 24 du courant, pour un prêt de deux cent cinquante mille piastres pour être consacrées à la défense de la ville.

Afin de mettre tous les citoyens à même de contribuer au prêt, il sera émis des certificats de vingt-cinq piastres et au dessus et je remplacerai ces certificats par des bons dès que lesdits bons pourront être prêts.

Je fais appel, avec confiance, au patriotisme bien connu de nos citoyens, et j'ai la conviction qu'ils nous accorderont, le Conseil et moi, à ce que le prêt ne sera point retardé et dont l'importance ne saurait être exagérée.

JOHN T. MONROE, Maire.

No 5,643.

ORDONNANCE pour de l'argent destiné à la défense de la ville.

Art. 1. *Il est ordonné par le Conseil Commun de la ville de la Nouvelle Orléans*—Que la somme de deux cent cinquante mille piastres ($250,000) est spécialement allouée, par la présente, pour la défense de la ville de la Nouvelle Orléans.

Article 2. *Il est de plus ordonné* qu'afin de former cette somme et par suite de l'impossibilité où est la ville de pourvoir sur ses recettes courantes, le Maire de la ville et les chairmen des comités des finances sont autorisés à faire préparer, sans délai, des bons de la ville pour le montant susdit, et pour les remboursements qu'il se décideront. Les dits bons devront être signés par le Trésorier de la ville, contresignés par le Contrôleur et devront être tirés payables le 1er juillet 1864, avec intérêt à raison de 8 pour cent l'an, payable à l'échéance.

Article 3—*Il est de plus ordonné* Qu'immédiatement après l'adoption de cette Ordonnance, il sera du devoir du Maire de faire ouvrir des livres de souscription au bureau du Trésorier, sous la surveillance et contrôle des chairmen des comités des finances. Le Maire est également prié d'en donner avis aux habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, et inviter à venir souscrire audit prêt. Toutes les souscriptions devront être payées en argent à la souscription et seront garanties par des bons de la ville au pair.

Article 4.—Il est de plus ordonné que toutes les sommes provenant du susdit prêt seront déposées au bureau du Trésorier, seront séparées des autres dépôts de la ville et ne devront être employées que dans le susdit but, et il ne sera tiré aucune partie de ces sommes que sur l'ordre du Conseil Commun.

Article 5—Il est de plus ordonné que tous les bons devront être émis et seront reçus en paiement des taxes à percevoir après le 1er janvier 1862.

(Signé) J. O. NIXON, Président du Board des Aldermen.

LEA F. BAKEWELL, Président du Board des Aldermen assistants.

Approuvé le 15 juin 1861.

(Signé) JOHN T. MONROE, Maire.

21 juin—1m

LA société existant entre nous sous le nom de PREAU & COUTURIE arrivera à son terme, est dissoute à cette date.

Am. Couturie reste chargé de la liquidation de l'ancienne maison, et continuera les mêmes affaires pour son propre compte, au même emplacement.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1861.

J. B. PREAU, AM. COUTURIE. 1juil

AVIS.

LOUIS DUVIONEAUD, avocat et ex-juge de la 5me Cour de District, prévient le public et ses amis qu'il a repris l'exercice de sa profession et vient son bureau Passage de la Bourse, No 30, au premier. 21 juin—1m

AVIS.

M le docteur FELIX FORMENTO fils a l'honneur de prévenir sa clientèle et le public qu'il a transféré son cabinet et son domicile, rue des Ursulines, 63, entre Royale et Chartres.

Consultations de 2 à 4 heures. 19 juin—2o

Vin de Catalogne

EN quarts et demi pipes à vendre par—A. & M. HEINE, 160 rue Commune. 3 juillet—12

Carabines, Fusils et Pistolets.

A vendre à bas prix des carabines du Mississipi et du Kentucky, des pistolets d'arçon, des fusils à deux coups, des fusils de Colt à six coups et rifles, des fusils très légers. S'adresser au No 86 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, au second. Pluse.

GOTTSCHALK & MAGNER,

NOTAIRES PUBLICS,

Rue Carondelet, No 33,

Au rez-de-chaussée, bureau du fond.

MAISON LESTRADE A MANDEVILLE.

L'OUVERTURE de cette maison, si honorablement connue, vient d'avoir lieu. Tout y a été disposé pour recevoir les voyageurs qui y seront reçus comme de coutume, parfaitement traités. Un excellent propriétaire est attaché à la maison, et la cave renferme les vins les plus fins. 2 mai

Hotel Pradat, à Biloxi.

LES soussignés, successeurs de Mme Elizabeth Pradat, ont l'honneur d'informer au public que l'HOTEL PECHE-NEVERTS à Biloxi, est ouvert pour la saison. Un bon billard, un beau jardin, des chevaux de selle et des voitures sont attachés à l'établissement. Les personnes qui voudront faire des parties de pêche et sur le wharf de l'hôtel. Pradat sont priées d'en avertir le capitaine du steamer.

J. B. & E. C. PRADAT

Avis aux compagnies militaires

J. BARRÉ,

SELLIER,

CONFECTIONNE TOUS GENRES DE SELLERIE

Rue Bourbon, 206,

ENTRE DUMAINE ET ST PHILIPPE (2e district)

NOUVELLE-ORLEANS.

21 juin—4f

AVIS.

DEUX BILLETS tirés par Maria L. et Philip R. Key, à leur propre ordre et endossés par eux, en date du 25 janvier 1861, payables les 19 et 21 février 1862 pour deux mille trois cents dollars, ont été perdus. Le public est prévenu de ne point les négocier.

Perches pour cercles et briques à feu.

A VENDRE par les soussignés. S'adresser à l'encoignure des rues Céleste et Nouvelle Levée ou dans la rue Carondelet, No 9.

22 juin—1m CAMPBELL & RICKARBY

Dissolution de Société.

LA société existant jusqu'ici sous la raison FLECHIER & BOUVIER, est dissoute aujourd'hui d'un commun accord. Le soussigné continuera les affaires en son nom et pour son propre compte.

C. O. FLECHIER, rue Toulouse, No 122.

Nlle-Orléans, 12 juillet 1861. 15 juil—3t

ON demande un COMMIS pharmacien et un APPRENTI. S'adresser par la poste, boîte No 685. 13juil

Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

A partir du 20 juin les trains de passagers partiront de la gare de la rue Calliope, à 7 heures A. M. et 4 P. M. et arriveront à 8 heures et 15 minutes A. M. et 4 et 45 minutes P. M.

Le train du matin correspondant exactement à Jackson avec le chemin de fer du Sud pour Meridian, et à ce point il y a des correspondances établies avec le chemin de fer de Mobile et Ohio pour le Nord ou le Sud. Le train de nuit se relie à Jackson avec le chemin de fer du Sud pour Vicksburg. Les deux trains correspondent avec le chemin de fer central du Mississipi pour tous les points au Nord et à l'Est.

Prix du billet pour Mobile	....	$12 50
" "	Selma	20 50
" "	Montgomery	23
Temps du trajet pour Mobile		34 heures,
" "	Selma	43 "
" "	Montgomery	55 "

2 juil T. S. WILLIAMS, Surintendant-général.

VENTE A PRIX COUTANT.

E. ROLLAND,

Marchand de CHEVEUX,

Rue de Chartres, 96, entre Conti et St-Louis,

INFORME respectueusement les personnes de la ville et de la campagne, qu'en raison de l'état actuel des affaires, à partir du 1er juillet, il vendra ses ARTICLES DE CHEVEUX à prix coûtant—

Frisettes pour bandeaux	$1 00
Frisettes frisées	1 50
Nattes sur peigne, la paire, depuis	2 00
Nattes pour chignon, depuis	2 00
Cache-peigne, depuis	3 00
Perruques pour hommes	10 00
Perruques entières pour dames	20 00

Les parfumeries des premières maisons de Paris seront vendues à des mêmes conditions.

Salon réservé pour les dames.

Nettoyage de tête, coiffure et teinture de cheveux.

2 juil—1m

Etablissement hydrothérapique DU SUD,

Du Dr RANCE,

A BILOXI (Mississippi).

CET établissement, fondé en 1844 par le Dr Byrenne Hardt, et dirigé actuellement par le Dr H. Rancé, sera prêt à recevoir des malades le 1er juin prochain. 24 avril—3m

98, Rue de Chartres, au 1er étage.

LEON LAUGRIN, avocat

(Licencié en droit de la Faculté de Paris),

AYANT établi une correspondance directe avec les principaux agents d'affaires de Paris et des départements, se chargera, entre autres des affaires ordinaires devant les Cours de France, du recouvrement de créances litigieuses et de droits successifs dans toute la France. 10 juil—3m

Taupettes de campagne.

100 douzaines taupettes recouvertes en osier, de différentes formes et grandeurs, à vendre à BON MARCHÉ, par ROUSSET & VOORHIES, 68, rue du Canal, près Chartres. 18 mai

P. S.—Aussi, assiettes en FER BLANC, MOQUES, CUILLERES et FOURCHETTES. 18 mai

MARSEILLE—300 paniers huile Plagniol, 27 onces, 150 do do do 11 do, 400 caisses vermouth Noilly, Pratt & Co, 100 caisses do Jonny & Co, 200 caisses vin muscat Frontignan, 300 caisses eau de fleur d'oranger, 200 caisses, [illegible], 50 caisses cassis du Mont d'or, 20 bques vin rouge Bourgogne. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée. 11 avril

SARDINES à l'huile—50 caisses de 100 1/2 Rodel, 150 caisses de 1/2 Rodel, J. Colin, Ve Roulet. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 30 Vieille Levée. avril 15

EN débarquement du navire Uncle Sam, de Bordeaux—

40 barriques vin rouge Montferrand, très ordinaire pour familles.

20 barriques vin rouge Côte de Bourg supérieur
20 do do Côte de Fronsac do
10 do do St Emilion vieux
10 do do St Julien do
20 demi douz. vin blanc Haut Sauternes
200 caisses vin rouge St Julien bon ordinaire.

A vendre par L. E. DELTZAIN, 119 rue Royale. 15 mai

VINS—300 barriques vin catalan, très corsé, 25 barriques vin du Roussillon très corsé, 50 barriques vin rouge vieux Margaux Médoc, 50 barriques vin rouge bon ordinaire, 100 barils vin blanc Haut Sapt Sauterne, 25 barriques vin do. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson. 28 juin

HUILE, HUILE—En magasin et à vendre par le soussigné—200 paniers huile 22 onces Plagniol, 100 " " 11 " do, 100 " " 11 " Bosignhol. FREDERIC AVET, 39 et 41, rue Vieille Levée, entre Bienville et Conti. 3 juin—1m

VINS POUR FAMILLES—50 barriques vin rouge St Julien, 40 " " Cantenac, 40 " " Pauillac, 30 " " Margaux, 12 1/2 " " Léoville, 12 " " Cos Labory, 40 " vin blanc Sauternes. A vendre par E. ROBELLOIS, 21 rue Conti.